

Théorie sociale et normativité

Bruno Karsenti



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/annuaire-ehess/20717>

ISSN : 2431-8698

Éditeur

EHESS - École des hautes études en sciences sociales

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2011

Pagination : 462-463

ISSN : 0398-2025

Référence électronique

Bruno Karsenti, « Théorie sociale et normativité », *Annuaire de l'EHESS* [En ligne], 1 2011, mis en ligne le 15 juin 2015, consulté le 19 janvier 2023. URL : <http://journals.openedition.org/annuaire-ehess/20717>

Ce document a été généré automatiquement le 19 janvier 2023.

Tous droits réservés

Théorie sociale et normativité

Bruno Karsenti

Bruno Karsenti, *directeur d'études*

De la société à l'humanité (II). Figures anciennes et modernes du législateur

- 1 LE séminaire de cette année a consisté à dessiner la figure du législateur telle que la philosophie politique moderne la reprend de la pensée classique, et lui donne une nouvelle fonction dans son dispositif instituant en la posant paradoxalement comme distincte du strict pouvoir législatif. Le point de départ a donc été rousseauiste : à partir d'une lecture du chap. VII du Livre II du *Contrat social* – croisée avec quelques autres textes, notamment avec certains passages de la *Profession de foi du Vicaire Savoyard* et des *Lettres écrites de la montagne* –, nous en avons dégagé quelques traits constitutifs, parmi lesquels une « voix » particulière, attachée à une « langue » qui l'est tout autant et qui jette le soupçon sur la réelle appartenance du législateur au peuple, ainsi qu'une focalisation du regard sur « l'esprit social », les mœurs et l'opinion. Nous avons traversé trois lectures classiques de cette figure : celle de Leo Strauss, de Carl Schmitt, et de Louis Althusser. Aucune des trois ne nous a paru faire droit aux questions que nous nous posons de l'orientation proto sociologique du législateur, et du statut de sa parole politique inaugurale, adressée à un peuple « à l'état naissant » ou en état de « crise ». Deux intervenants extérieurs sont venus apporter leur point de vue : Menahem Lorberbaum, de l'Université de Tel-Aviv, nous a permis de mieux situer la figure de Moïse législateur, décisive chez Rousseau, dans le cadre de la pensée politique telle que l'exprime le Talmud. Stéphane Bonnet, de l'Université de Paris-I/Panthéon-Sorbonne, a ensuite proposé une typologie des figures du législateur dans Machiavel, où là encore Moïse semble un point charnière, combinant les attributs inverses de Lycurgue et de Numa. À la suite de ce parcours, nous avons repris le problème d'une parole de vérité en politique, attachée à un certain type d'acteur en décalage par rapport au peuple, et capable pour cela d'un rôle de déclencheur, en le confrontant à ce

que dit Foucault de la *Parrêsia* dans ses derniers cours. Étirée entre la parole pastorale comme matrice du pouvoir occidental, et la parole philosophique sur laquelle Foucault met finalement l'accent, la parole que nous cherchons à caractériser ne trouve pas son lieu. De fait, la figure mosaïque, à peine évoquée, est renvoyée à une vision « orientale » radicalement dépassée dès que la conception politique platonicienne, avec les alternatives qu'elle dessine, se met en place. Nous avons contesté cette obsolescence en nous appuyant notamment sur le livre de Benny Lévy, *Le meurtre du pasteur*, en dialogue polémique posthume avec Foucault. Mais cette critique nous a paru elle aussi aporétique, pour une autre raison : c'est que le pastorat défendu dans ce cas est antipolitique, et que plus rien des questions posées par le législateur rousseauiste n'y subsiste. Il a donc fallu reprendre le problème en partant de ce qu'implique une politique du peuple conduit à « voir le bien qu'il veut » – et donc de la forme de connaissance susceptible d'être produite en lui, en relation à son propre bien et à sa propre volonté. La figure de Moïse est intéressante, précisément parce qu'elle ne recouvre ni celle d'un pouvoir temporel, ni celle d'un pouvoir spirituel. Il n'est pas fondateur de nation, roi, ou prêtre. Est-il même réellement un prophète, et quel sens politique peut revêtir ce rôle corrélé à celui de législateur ? C'est sur cette question, éclairée par la lecture de quelques textes de Maïmonide, que nous avons achevé ce parcours annuel, non sans laisser la parole à un dernier intervenant, Frédéric Martin, de l'Université de Nantes, qui a entrepris de lier notre problématique à son travail sur les rapports entre loi et justice dans la pensée médiévale.

INDEX

Thèmes : Philosophie et épistémologie